

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

-----

DEPARTEMENT  
du NORD

-----

Commune de  
ROMBIES  
-ET-  
MARCHIPONT

Membres du  
Conseil municipal

En exercice : 15  
Présents : 12  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13

Date de la convocation :  
05/02/2026

Date d'affichage :  
05/02/2026

Objet de la délibération :  
DEL01\_2026

**Subvention annuelle  
2026 à l'association  
EDUCA'THIV**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

**Séance du 10 Février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 10 Février à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et Mrs Bernard LEFEBVRE, Françoise ROGER, Jean-Robert CLEMENT, Audrey CHARLET adjoints, Frédéric POIX, Sébastien JAROSZ, Paul DELCOUR, Anastasia VERET, Ghislain BERTRAND, Benoit DUPONT, Angélique DELHUILLE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mr Samuel ZIDOURI avait donné procuration à Mr Jean-Robert CLEMENT.

Absents : Mrs Grégory DELEPIERRE, Geoffrey ANTIDORMI, conseillers municipaux.

A été nommé secrétaire : Mr Bernard LEFEBVRE.

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune travaille, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec l'association EDUCA'THIV pour l'organisation des accueils extrascolaires et un accueil Ados mis en place le mercredi après-midi pendant les semaines scolaires.

Ce partenariat a permis d'offrir aux familles un service de qualité pour les loisirs de leurs enfants, qui apprécient y participer.

Madame le Maire propose à l'assemblée que l'association Educa'Thiv, sise rue de Varsovie à Thivencelle (59163) prennent en charge en 2026, l'organisation et la gestion des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) pendant les vacances scolaires d'hiver (une semaine), de printemps (deux semaines), d'Eté (trois semaines) et d'automne (une semaine).

De plus, l'accueil Ados ayant rencontré un vif succès, il serait reconduit sur l'année 2026, soit 35 mercredis.

Pour l'organisation de l'ensemble de ces activités, Madame le Maire propose le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 26 700 € (vingt-six-mille-sept-cents euros).

La subvention financera la masse salariale, c'est-à-dire un directeur diplômé avec un adjoint diplômé pour la partie direction et administration, et les animateurs diplômés ou stagiaires pour encadrer les enfants et mettre en œuvre le projet pédagogique.

Une convention formalisera les engagements de l'association et les modalités de versement de la subvention.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'association Educa'Thiv ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 26 700 € (vingt-six-mille-sept-cents euros) pour l'organisation et la gestion des A.C.M. pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne pour l'année 2026, et l'organisation de l'accueil ados les mercredis après-midi en période scolaire, selon les modalités définies dans la convention.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Agnès DOLEY

